



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion extraordinaire du Conseil Municipal

du mercredi 17 juin 2015

Le Conseil Municipal convoqué le 15 juin 2015 s'est réuni le 17 juin 2015 à 19 h 00 à la mairie sous la présidence de Madame Rouix Martine, 1^{ère} Adjointe.

	Présents	Représentés	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques		Par Martine Rouix		
Allouche Jean-Luc				
Ameye Nathalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura		Par Sophia Cooreman		
Legay Christiane		Par Guy Printemps		
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina				
Rouix Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin		Par Michel Cabo		

Le compte rendu de la réunion du 4 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire étant absent pour raison de santé, c'est Mme Rouix Martine, 1^{ère} Adjointe, qui préside la séance en vertu de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I/ Subvention au titre de la « réserve parlementaire »

Madame Martine Rouix informe les conseillers que cette subvention avait été sollicitée pour l'acquisition des panneaux poétiques. Elle ne peut être recevable car le montant hors taxe du projet doit dépasser 2 000 €. Il est donc nécessaire de déposer un nouveau projet pour pouvoir bénéficier de cette aide financière au titre de la « réserve parlementaire », d'où le caractère urgent de cette réunion.

Il est possible d'affecter cette subvention sur l'acquisition d'une nouvelle structure de jeux à l'îlot.

Elle sollicite l'avis du Conseil sur cette question.

Considérant que :

- l'aire de jeux située en bordure de l'Yonne est un endroit particulièrement apprécié des familles et qu'elle comporte plusieurs équipements de sports et de loisirs.
- la principale structure de jeux collectifs, destinée aux enfants, en place depuis une quinzaine d'années, présente des désordres importants et, de ce fait, devient dangereuse pour les utilisateurs.
- cette structure doit être remplacée afin que les enfants et les familles puissent profiter sans danger de la beauté du site et de la qualité de ses équipements.
- l'enveloppe budgétaire votée au Budget Primitif 2015 est de 16 200 €
- le Conseil Municipal a sollicité au préalable, des devis à plusieurs sociétés et retenu « Manutan » pour un montant hors taxe de 13 502,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte de procéder** à l'acquisition d'une nouvelle structure de jeux
- **décide** de solliciter une aide financière, dans le cadre de la « réserve parlementaire », auprès de Monsieur Lemoyne Jean-Baptiste, sénateur de l'Yonne.
- **mandate** Monsieur le Maire pour instruire ce dossier et signer toutes pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 18 juin 2015
L'Adjointe,
Martine Rouix